



وكالة التنمية الفلاحية  
+oO!Oo6+ | +X[ξ +oIHooA+  
AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

# **Politique “Genre” actualisée de l’Agence pour le Développement Agricole**

**Pour une agriculture durable, inclusive, équitable et  
résiliente**

**Juin 2026**

## 1- L'ADA en bref

Créée en **2009**, l'Agence pour le Développement Agricole (ADA) joue un rôle central dans la mise en œuvre des stratégies adoptées par le Gouvernement en matière de développement agricole.

Ainsi, l'ADA contribue à améliorer le climat des affaires et à promouvoir l'investissement dans le secteur agricole, notamment à travers la mobilisation et la valorisation du foncier dans le cadre de partenariats public-privé. Elle veille également à la mise en œuvre de projets d'agrégation agricole, au soutien et à l'accompagnement des jeunes entrepreneurs.

Par ailleurs, l'Agence accompagne le développement de l'agriculture solidaire à travers la mise en œuvre de projets économiquement viables visant à améliorer les revenus des agriculteurs et à renforcer l'inclusion socio-économique dans les territoires ruraux. Elle joue, également un rôle clé dans le développement des produits de terroir sur les marchés nationaux et internationaux.

Dans ce cadre, l'ADA intègre de manière transversale **la dimension genre** dans ses programmes et interventions, afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et de favoriser une participation plus inclusive au développement agricole.

## 2- Engagement de l'ADA en faveur de l'égalité de genre

Le développement durable étant une priorité, l'ADA place l'humain au cœur de ses interventions et s'inscrit dans les orientations nationales et internationales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Son engagement s'appuie notamment sur :

### Cadre national :

- **Article 19 de la Constitution** garantissant l'égalité entre les femmes et les hommes
- **Stratégie Génération Green 2020-2030**, notamment le fondement « Donner la priorité à l'Élément humain »
- **Loi-cadre n°50-21** relative à la réforme des établissements et entreprises publics, exigeant la parité et la transparence.

### Cadre international :

- Objectifs de Développement Durable (ODD 2 et 5) ;
- Exigences du **Fonds Vert pour le Climat** et du **Fonds d'Adaptation**, pour lesquels l'Agence est accréditée ;
- Politique d'égalité des sexes de la FAO.

Dans ce cadre, l'ADA vise à passer d'une approche ponctuelle à une approche de "**Gender Mainstreaming**", consistant à intégrer la dimension genre dans l'ensemble des programmes, projets et processus décisionnels de l'Agence.

**Constitution de 2011, article 19**

« L'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental, énoncés dans le présent titre et dans les autres dispositions de la Constitution, ainsi que dans les conventions et pactes internationaux dûment ratifiés par le Royaume.

Dans le respect des dispositions de la Constitution, des constantes et des lois du Royaume, l'État marocain œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes. **Il est créé, à cet effet, une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination.** »

### **3- Les acquis de l'ADA en matière d'intégration du genre et de reconnaissance à l'échelle internationale**

L'Agence pour le Développement Agricole (ADA) a fait de l'intégration de la **dimension genre** un **axe stratégique central** de ses programmes et de sa gouvernance. Cette démarche vise à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, à renforcer la participation des femmes rurales aux projets agricoles et à favoriser leur **autonomisation économique et sociale**.

#### **Structuration et outils institutionnels :**

Pour institutionnaliser cette approche, l'ADA a :

- **Élaboré en 2019 sa Politique Genre et son Plan d'Action Genre**, alignés sur les standards internationaux et les priorités nationales de développement rural ;
- Désigné dès 2015 un **point focal genre**, chargé de coordonner les actions, de consolider les données liées au genre et d'assurer l'interface avec les partenaires nationaux ;
- Intégré des **critères de priorisation des projets** favorisant la participation des femmes et des jeunes, incluant la collecte systématique des données sur le genre et l'âge des bénéficiaires.

Ces mesures garantissent que **tous les programmes et projets pilotés et portés par l'ADA** intègrent la dimension genre, depuis la conception des projets jusqu'à leur évaluation.

#### **Gouvernance interne et participation féminine :**

L'ADA traduit son engagement à l'égalité des sexes au sein de sa **structure organisationnelle** :

- **57 % du personnel est féminin**, dont plus de **33 % occupent des postes de responsabilité** ;
- **2 directions sur 5, 5 divisions sur 14, et 13 services sur 28** sont dirigés par des femmes ;
- Un score d'audit genre de **69,1 %** sur l'ensemble de ses documents institutionnels de l'ADA analysés, témoignant d'un effort de planification significatif.

Ces acquis reflètent une **culture organisationnelle inclusive**, où l'égalité professionnelle et la participation des femmes sont encouragées à tous les niveaux.

### Programmes et initiatives phares :

L'ADA contribue activement à la mise en œuvre des programmes ciblés et transversaux pour renforcer les capacités des femmes rurales :

- **Programme de l'agriculture solidaire** : amélioration des revenus des petits agriculteurs, renforcement des coopératives féminines et promotion de la participation des femmes aux activités génératrices de revenus ;
- **Programme de développement de la commercialisation des produits de terroir** : accompagnement des groupements féminins, valorisation des produits locaux, appui à la labellisation et au marketing ;
- **Projets solidaires et projets financés par des bailleurs de fonds intégrant des indicateurs genre** : suivi systématique de la participation des femmes et jeunes, adoption de critères favorisant les projets à forte implication féminine.

Ces actions permettent de **renforcer l'autonomie économique des femmes rurales**, tout en contribuant à des projets **plus inclusifs et durables**.

Le nombre de bénéficiaires de projets de l'agriculture solidaire nouvelle génération a atteint à fin décembre 2025, **84 861 bénéficiaires** dont **20 % des femmes contre 10 %** durant la mise en œuvre des projets pilier II du PMV.

### Reconnaissance internationale et accréditations :

L'engagement de l'ADA a été reconnu sur la scène internationale :

- **Accréditation et ré-accréditation auprès du Fonds d'Adaptation et du Fonds Vert pour le Climat** : ces accréditations confirment la conformité de l'ADA aux standards internationaux en matière de gouvernance, de gestion fiduciaire et financière, de transparence, de prévention de la fraude et d'intégration des dimensions environnementales, sociales et de genre.
- **Prix IFAD Gender Awards 2017** : le **Programme de Développement des Filières Agricoles dans les Zones de Montagne d'Al Haouz (PDFAZMH)**, porté par l'ADA et financé par le **FIDA**, a reçu ce prix pour la région Afrique du Nord et Proche-Orient, en reconnaissance

de l'autonomisation des femmes rurales et de leur participation active aux projets solidaires.

Grâce à ces reconnaissances, l'Agence a **renforcé ses politiques internes, ses outils de suivi et reporting**, et garantit des **projets inclusifs, durables et à fort impact pour les populations rurales**.

#### 4- **Nouvelles ambitions :**

- Améliorer la gouvernance interne en matière de genre ;
- Renforcer l'intégration de la dimension genre pour l'ensemble des programmes et projets pilotés par l'ADA ;
- Améliorer les outils de suivi et de reporting en matière du genre ;
- Renforcer les capacités du personnel de l'ADA et des partenaires.

#### 5- **Plan d'action Genre de l'ADA**

Ce plan d'action constitue une **actualisation du plan élaboré en 2019**, visant à **ancrer davantage l'approche genre dans l'ensemble des programmes et projets pilotés par l'ADA**. Il s'inscrit dans la continuité des efforts déjà établis et valorise les actions menées pour intégrer durablement la dimension genre dans toutes les initiatives de l'Agence.

##### **Axe 1 : Gouvernance et politique interne :**

Cet axe vise à ancrer et consolider la dimension genre au niveau de l'ADA.

- **Formalisation de la mission du point focal genre** : L'ADA officialise la mission du point focal genre avec des tâches claires et dédiées.
- **Renforcement de la gouvernance** : Mise à jour du plan d'amélioration de la gouvernance et élaboration d'un bilan aligné sur le décret N°2.24.249 du 28 avril 2025, intégrant le principe d'égalité femmes-hommes et le reporting ESG.
- **Comité Genre** : Création d'un comité composé d'un représentant de chaque direction et du point focal genre.
- **Procédure interne** : Instauration d'une procédure de collecte et consolidation des données genrées par programme, avec un référent désigné dans chaque direction.

## **Axe 2 : Inclusion du genre dans les programmes et projets pilotés par l'ADA**

**Objectif :** Garantir que les projets de nouvelle génération (Stratégie Génération Green 2020-2030) répondent aux besoins spécifiques des femmes et des jeunes de la phase de conception à la phase d'évaluation.

### **1. Programme de l'Agriculture solidaire :**

- Renforcement de l'utilisation des matrices d'analyse Ex-ante lors des diagnostics des exploitations représentatives intégrant l'approche genre et l'inclusion sociale (GIS) en s'appuyant sur des canevas pédagogiques comme aide-mémoire pour les partenaires locaux.

### **2. Programme de Développement de la Commercialisation des produits du terroir :**

- Instaurer des critères de priorisation en faveur des coopératives féminines différenciés selon les régions et les filières, en élaborant des modalités de sélection accordant une priorité explicite aux groupements exclusivement ou majoritairement féminins dans l'accès aux actions du programme.
- Elaborer un questionnaire standardisé et sensible au genre, à utiliser systématiquement par les partenaires locaux (DRA, DPA, ORMVA) lors de l'identification des groupements.
- Plaider pour la création d'une mention ou un logo spécifique sur les packagings identifiant les produits issus de coopératives gérées majoritairement par des femmes pour capter le segment des "consommateurs responsables".

### **3. Programme de l'Agrégation et des alliances productives :**

- Sensibiliser et promouvoir l'intégration des femmes dans les projets d'agrégation.
- Prévoir l'octroi des bonus de sélection, dans le cadre des appels à projets, en faveur des projets d'alliances productives intégrant des femmes ou des jeunes.
- Instaurer un reporting systématique des listes d'agrégés ventilées par sexe, afin d'améliorer la visibilité de l'impact social des interventions de l'ADA.

### **4. Programme du Partenariat Public-Privé (PPP)**

- Prévoir l'instauration d'un quota ou un pourcentage réservé aux femmes et/ou jeunes dans les appels d'offres.
- Mettre en place un reporting systématique des attributaires, ventilé par sexe, afin d'améliorer la visibilité de l'impact social des interventions de l'ADA.

### **5. Programme de l'entrepreneuriat des jeunes :**

- Déployer un programme d'accompagnement spécifique « Jeunes Femmes » ;

- Prévoir un quota ou un bonus de discrimination positive en faveur des projets portés par des femmes dans le cadre des appels à projets.

### **Axe 3 : Suivi et évaluation**

**Objectif :** arriver moyennant le reporting à une mesure de l'impact.

- Assurer le suivi périodique des indicateurs genre dans le reporting des actions de l'ensemble des programmes.
- Adopter des indicateurs de performance relatifs à l'évolution des revenus et à l'accès à la prise de décision au sein des coopératives, basés sur des études ou enquêtes spécifiques sur un échantillon de projets/programmes.

### **Axe 4 : Sensibilisation et communication :**

**Objectif :** Valoriser les modèles réussis.

- **Communication institutionnelle et plaidoyer :** Création de podcasts et mini-documentaires sur les succès des femmes entrepreneures.
- **Rubrique Web Genre :** Espace dédié sur le site avec FAQ, guides et rapports annuels.
- **Brochure politique genre :** Actualisation de la brochure pour intégrer les 5 programmes et diffusion auprès des partenaires et sur le site de l'ADA.

### **Axe 5 : Formation et développement des capacités :**

**Objectif :** renforcer de manière continue de l'expertise interne et des partenaires.

- Organisation des réunions de sensibilisation et d'information en matière de l'intégration de la dimension genre dans les programmes et projets pilotés par l'ADA.
- Déploiement d'un cycle modulaire de formation couvrant : cadrage conceptuel, institutionnalisation, outils GIS, gestion de projet et audit genre.